

Charte Informatique du Lycée Alfred KASTLER de Guebwiller

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des matériels informatiques du Lycée Alfred KASTLER et de rappeler les responsabilités et les devoirs de chaque utilisateur.

1 – Champ d'application de charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne (élèves, enseignants, personnels administratifs ou techniques) autorisée à utiliser les moyens informatiques de l'établissement.

2 – Description des ressources disponibles

Le lycée Kastler est équipé de plusieurs serveurs, d'un grand nombre de postes informatique et divers périphériques ; le tout est organisé en un réseau administratif pour le personnel administratif et un réseau pédagogique pour les équipes pédagogiques et les élèves : chaque utilisateur dispose d'un espace personnel accessible depuis l'ensemble des postes du réseau pédagogique. Il peut y enregistrer ses travaux et documents. Ceux-ci sont conservés pendant au moins la durée de l'année scolaire en cours. Ces réseaux sont reliés à internet ; l'accès est régulé par les services académiques.

Des bornes wifi sont installées à divers endroits du lycée et permettent aux utilisateurs d'accéder à internet, à condition de se trouver dans un espace couvert par la borne. L'utilisation du réseau wifi ne permet pas d'accéder au serveur pédagogique.

3 - Engagements de l'établissement

L'organisation et la gestion du réseau est déléguée à des administrateurs (PRN, CMIL) : ceux-ci ont la responsabilité de son bon fonctionnement et de la qualité des services proposés. Ils s'efforcent de maintenir disponibles les ressources en permanence, mais peuvent en interrompre l'accès pour différentes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenus pour responsables des conséquences de ces interruptions pour les utilisateurs. Ils tiennent dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions. Ils peuvent, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services et se réservent, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système. Ils peuvent ainsi intervenir sur tous les fichiers des serveurs, mais sont tenus au respect de la confidentialité et de la vie privée.

4 - Conditions d'accès au réseau, à internet et à l'espace numérique de travail (ENT)

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au réseau du lycée. Chaque utilisateur est également détenteur d'un identifiant et mot de passe lui permettant de connecter à l'ENT. Ces identifiants et mots de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage l'entière responsabilité de l'utilisateur. Il revient à l'utilisateur de s'assurer de la fermeture de ses sessions.

L'utilisateur prévient l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé.

5 – Engagements des utilisateurs

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles élémentaires de politesse et de courtoisie vis-à-vis des personnes avec lesquelles il communique via le réseau ou via l'ENT.

- Il s'engage à :
- ne pas perturber volontairement le fonctionnement du réseau et notamment à ne pas modifier la configuration des machines, ni installer de logiciels,
 - ne pas masquer sa propre identité et à ne pas s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,

- ne pas altérer ou accéder à des données appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, ou à saturer les ressources, ou nuisibles (virus ou autres)

L'utilisateur s'engage aussi à respecter la loi : outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits, et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, dont le droit à l'image,
- la diffamation et l'injure, l'incitation à la violence et à la haine, les propos racistes ou obscènes, l'apologie des crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, de même que leur négation,
- l'exploitation d'images, de films ou de messages à caractère pornographiques et/ou portant atteinte à la dignité humaine,
- la provocation à des actes illicites et à la consommation de substances illicites.

L'utilisateur accepte un contrôle de l'utilisation qu'il fait du réseau ou d'internet, pendant son activité et à posteriori (logiciels utilisés, sites internet visités, date et lieu de connexion...)

6 - Utilisation d'équipement personnel

L'utilisation d'un équipement personnel (ordinateur portable, tablette, téléphone ...) est autorisée. Cette utilisation est soumise aux règles de la présente charte ainsi qu'au règlement intérieur.

La charge d'un équipement personnel se fera sur autorisation du personnel encadrant dans la limite des points de branchement disponibles. Les prises électriques et les prises réseau déjà utilisées par du matériel de l'établissement ne doivent en aucun cas être manipulées.

L'utilisation de matériel personnel sur le réseau de l'établissement est uniquement autorisée sur le réseau wifi. Les administrateurs ne sont pas tenus de configurer et gérer du matériel personnel pour une utilisation dans le cadre de l'établissement.

La Charte ne se substituant pas au Règlement Intérieur de l'établissement, le bon respect des principes établis et rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès au réseau et aux ressources, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur en vigueur, et/ou à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

ACCUSÉ RÉCEPTION – CHARTE INFORMATIQUE

Après lecture de la charte, cet accusé réception est à découper et à retourner signé :

- Les élèves et étudiants le joindront au dossier d'inscription.
- Les membres du personnel le déposeront au secrétariat de direction ou d'intendance.

Je soussigné.e,

Elève ou étudiant Enseignant ou personnel d'éducation Personnel administratif ou de service

Utilisateur des moyens informatiques du Lycée Alfred KASTLER, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et accepte de me conformer aux dispositions précitées.

« Lu et approuvé » Date

Signature

Le cas échéant, signature du représentant légal